VIRIONAL DÉCEMBRE 2019

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

Un comité des fêtes dynamique



RETOUR EN IMAGES



6 septembre

Les élèves de l'école "la Pérouse de Viriville" ont relevé le défi d'apprendre et de chanter en public une chanson en quatre jours. Mission accomplie!



31 octobre

Frissons garantis pour la fête d'halloween à l'initiative du Comité des fêtes et du Sou des écoles. La soirée s'est achevée avec une soupe de potiron et plein de bonbons.



17 novembre

135 personnes ont répondu présentes pour le repas de Noël des seniors, un moment convivial et festif dont le service était assuré par dix ados de 15 ans dynamiques et souriants.



20 octobre

Le club de La Joie de Vivre a organisé ses portes ouvertes : une belle journée autour d'une grande et bonne paëlla pour les adhérents.



14 novembre

Avec la compagnie d'artistes "Infusion", les classes de maternelle et de CP ont vécu une expérience unique sur le thème de l'océan, une manière ludique de sensibiliser à la beauté et aux enjeux de cet écosystème.



23 novembre

La salle du Pont Neuf accueillait le groupe vocal "Les p'tits coeurs" pour une soirée très agréable sur le thème du temps qui passe... des chants a capella émouvants.

sommaire

ENVIRONNEMENT

- Neige : les bonnes pratiques et informations utiles
- Les parcelles boisées soumises à rude épreuve
- Prime Air Bois
- Déchets : affaire de responsablités

DOSSIER

6-7

■ Un Comité des fêtes dynamique

VIE LOCALE

8-9

- Engins de déplacement personnel
- Ecoles: stationnement et circulation
- Location de salles de réception
- Recensement de la population
- C'est nouveau : Hop-box

CULTURE & LOISIRS

10

- Spectacle Les deux frères et les lions
- Festival Les Arts Allumés
- Challenge équitation

INITIATIVES

11

- Les conscrits 2020
- Formafoot
- Maison Feray

AGENDA / VIE PRATIQUE 12

Journal municipal de la commune de Viriville Mairie, 59, avenue Docteur Turc 38980 Viriville Tél · 04 74 54 03 15

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bernard Gillet

RÉDACTION: commission communication
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: les associations de la commune,

CRÉDIT PHOTOS: Mairie, Bernard Louchard, Fotolia, DF

 $\textbf{Maquette et mise en pages}: Thierry \ Lemaître, \ 04\ 76\ 06\ 10\ 45$ IMPRESSION: imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

mot **mot** du maire



Bernard Gillet

année 2019 s'achève ainsi que le mandat que nous ont accordé les électeurs de Viriville en 2014. En cette fin de mandat, je tiens à rendre hommage et à remercier mes adjoints, chacune et chacun des conseillères et conseillers municipaux pour tout le travail qui a été réalisé pendant ces six années.

La mission que nous nous étions fixée de "bien vivre à Viriville" a été accomplie, grâce à l'assiduité et la participation active de tous "ou presque", avec un travail d'équipe et la volonté de travailler dans l'intérêt général. Des décisions importantes ont été prises mettant notre commune dans la vie du présent et sur la voie de l'avenir.

Le bilan de ces six dernières années est exceptionnel et pour réussir tous ces investissements, cette équipe a anticipé des années à l'avance pour pouvoir bénéficier de toutes les aides financières. l'associe à mes remerciements l'ensemble du personnel communal dont la compétence et le dévouement sont exemplaires et la participation des associations.

Cette période électorale ne nous permet pas de vous présenter toutes nos actions et mon petit regret est de ne pas avoir eu l'occasion d'inaugurer les travaux réalisés depuis 2014.

En cette période de vœux, je vous adresse chers administrés, au nom du Conseil municipal, du personnel communal et de moi-même, nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé.



Pendant la période de fêtes, l'accueil de la mairie sera fermé du 23 décembre au 3 janvier inclus, et la Poste du 31 décembre au 4 janvier inclus. Nous vous remercions pour votre compréhension.



a commune mobilise le maximum de ses capacités humaines et techniques afin d'assurer la viabilité hivernale. Pour compléter ce dispositif, chaque habitant est incité à déneiger la partie de trottoir (ou voirie) au droit de sa propriété. La neige doit être stockée de manière à ne pas gêner les circulations des piétons et des véhicules

(arrêté municipal). De plus, pour garantir l'accès aux engins de déneigement et aux véhicules de secours, il est demandé aux habitants de veiller à laisser une largeur de voirie circulante supérieure à 3,5 m et de privilégier l'utilisation des stationnements publics. Soyez patients, le département, la commune et leurs prestataires mettent tout en œuvre

pour réduire les désagréments dûs aux intempéries, mais les résolutions d'anomalies sur des kilomètres de voirie ne peuvent être obtenues en quelques minutes...! Pour les dommages sur les réseaux, vous trouverez ci-après les coordonnées du gestionnaire concerné pour une intervention.

ORANGE / TÉLÉCOMMUNICATION

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées : le service "dommages réseaux" permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange.

https://dommages-reseaux.orange.fr/ Assistance technique (ligne fixe-accès internet) 7j/7, 24h/24:3900 (particuliers) ou 3901 (professionnels)

ENEDIS / ÉLECTRICITÉ

Enedis à mes côtés : une appli mobile pour simplifier la vie des clients. En indiquant son code postal ou par géolocalisation, le client peut contacter les services dépannage ou de raccordement d'Enedis, obtenir des informations sur les coupures d'électricité et des recommandations en matière de prévention des risques électriques. L'application permet de contacter un conseiller. Grâce à un accompagnement en ligne, il est possible de diagnostiquer une installation en cas de coupure d'électricité, connaître les manoeuvres pour réalimenter leur foyer ou être prévenu de l'heure de rétablissement du réseau. Des conseils de prévention lors de travaux à proximité d'une ligne électrique, de perçage, d'élagage ou d'utilisation d'un groupe électrogène sont accessibles directement dans l'application.

Dépannage Enedis 7j/7, 24h/24: 09 72 67 50 38

BIÈVRE ISÈRE / EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

À noter, les intempéries et l'absence d'électricité peut fortement perturber l'alimentation en eau potable (pompe de relevage...). Accueil du pôle environnement :

I Bd De Lattre de Tassigny, La Côte Saint-André Ouvert lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi 16h30)

Téléphone : 04 74 20 86 73 Urgence Eau : 04 74 20 86 78

Urgence Assainissement: 07 84 94 63 96

COMMUNE DE VIRIVILLE ÉCLAIRAGE PUBLIC, VOIRIE COMMUNALE

Dysfonctionnements sur l'éclairage des voies publiques, entretien courant, déneigement des voies communales, sinistres sur bâtiments municipaux...

Accueil de la mairie : 04 74 54 03 15

DÉPARTEMENT / ROUTE DÉPARTEMENTALE

Pour vous informer en temps réel sur les conditions de circulation (état du trafic, des chaussées en hiver, embouteillages...) rendez-vous sur le site www.itinisere.fr ou appelez le 0 820 08 38 38 (0,12€/min + prix appel).

Entre le 15 novembre et le 15 mars de l'année suivante, un plan de viabilité hivernale se déploie sur le réseau routier départemental. Les opérations de viabilité hivernale consistent à assurer le traitement contre la neige et le verglas des routes départementales. Pour être efficace, le plan de viabilité hivernale mis en place par le Département repose sur 4 principes :

- I. la hiérarchisation du réseau
- 2. la définition des conditions de circulation
- 3. un engagement de résultats sur un niveau de service pour chaque type de routes
- 4. Et une veille permanente.

Maison départementale Bièvre Valloire rue de la Guillotière à Beaurepaire Tél.: 04 37 02 24 80

LES PARCELLES BOISÉES SOUMISES À RUDE ÉPREUVE...

es 14 et 15 novembre, une neige lourde s'est abattue sur une végétation encore remplie de feuilles, engendrant des dégâts considérables notamment dans les bois où du travail reste à effectuer sur des propriétés privées.

Ainsi, les propriétaires forestiers possédant des parcelles sur la commune de Viriville sont invités à s'y rendre pour recenser les éventuels dégâts et prendre les dispositions nécessaires pour procéder au nettoyage et à l'évacuation des arbres cassés. Cette démarche doit être réalisée en prenant toutes les précautions nécessaires face aux risques liés à la chute de branches ou d'arbres.

En cas d'inertie des propriétaires, le maire peut dans le cadre de ses pouvoirs de police, procéder à des mesures d'office d'élagage au frais du propriétaire (article L.2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales). Espérant ne pas en arriver là et comptant sur l'action de chacun...





PRIME AIR BOIS

Dièvre Isère Communauté agit pour améliorer la qualité de l'air et réduire la consommation d'énergie sur le territoire. La combustion au bois, lorsqu'elle est incomplète, peut libérer des particules fines de composés imbrûlés. C'est pourquoi la communauté de communes met en place une prime Air Bois pour vous aider à changer vos appareils de chauffages au bois vieillissants.

Cette prime, d'un montant forfaitaire de 500 €, est destinée aux particuliers résidant sur le territoire de Bièvre Isère et elle est attribuée selon différents critères.

Pour tous renseignements sur les modalités de demande et d'obtention de cette prime Air Bois, vous pouvez télécharger le dossier sur bievre-isere.com (rubrique cadre de vie) ou contacter l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.

DÉCHETS = AFFAIRE DE RESPONSABILITÉS

Cout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion". C'est ainsi que l'article L541-2 du Code de l'environnement nous rappelle que la gestion des déchets est l'affaire de chacun. Ne pas respecter la réglementation en matière de gestion des déchets est répréhensible car source de pollution et de dévalorisation de notre patrimoine commun.

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES

Quoi de plus désagréable que de découvrir, aux détours d'un chemin ou en bordure de rivière des abandons clandestins : gravats de chantier, encombrants ménagers ou encore tout simplement des emballages qui jonchent le sol... L'article R.632-I du code pénal est très clair : "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2º classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de



nature qu'il soit". Il en va de même pour

le non respect des conditions fixées par

l'autorité administrative pour la collecte

des ordures, notamment en matière de

jours et d'horaires d'enlèvement ou de tri

des ordures.

Notre commune est belle, respectons-la

déverser, en lieu public ou privé [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque Pour rappel, il est interdit de brûler

Pour rappel, il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (comme l'ensemble de ses déchets ménagers). Ce qu'il convient de faire : déposer les déchets verts en déchèterie ou les utiliser en paillage ou en compost individuel ...

UN COMITÉ DES FÊTES DYNAMIQUE

Le comité des fêtes de Viriville a été crée en 1973 par deux Virivillois, Louis Petit (président) et Louis Brochier (trésorier). Depuis cette date, le comité n'a cessé d'évoluer en comptant différents membres mais toujours avec la volonté de faire vivre le village dans la joie et la bonne humeur et en organisant tout au long de l'année plusieurs manifestations.

ous adhérons depuis quelques années à la Fédération des comités et carnavals de France (FCF), ce qui nous permet de connaître d'autres associations, de pouvoir échanger et avoir une entraide si nous devions rencontrer d'éventuels litiges ou autres difficultés. Une entente s'est également créée avec plusieurs communes des alentours et nous participons de ce fait à leurs défilés pendant les fêtes de leurs villages :

- le 10 mars : nous avons défilé au carnaval de Saint-Pierre de Chandieu (69).
- le 23 mars nous étions à Corbas (69).
- le 7 avril à Saint-Jean-en-Royans (26)
- le 29 septembre, nous clôturions notre tournée de défilés à Marcilloles, avec toujours présent en nous le plaisir de se rencontrer et de faire la fête.

Nous pouvons ajouter à nos sorties de cette année notre participation :

- les 16 et 17 février au record du nombre de "Schtroumpfs" en Allemagne.
- le 14 juin à la remise des prix à Saint-Pierre de Chandieu (où nous avons fini 3° sur 52 avec notre char "la vache").
- le 16 septembre aux remerciements de la "Mécanibourse" à Lapeyrouse Mornay.
- le 6 octobre pour le repas de la vogue à Pajay.
- le 22 novembre aux remerciements (encore !) pour notre défilé à Saint-Jean en Royans.
- · le 23 novembre à l'élection des Miss à



Concours de Schtroumpfs en Allemagne

Saint-Pierre de Chandieu.

Et enfin au congrès de la FCF en Guadeloupe du 17 au 24 octobre avec les différents comités de France et bien sûr celui de Saint-Pierre de Chandieu.

Le Comité des fêtes, c'est aussi des manifestations telles que :

- le Repas des chars le 2 février 2019,
- le repas spectacle avec l'humoriste Franck Brun le 3 mai 2019 (soirée organisée en collaboration avec la mairie de Viriville),
- la journée "Mécanibourse" en partenariat avec l'association des voitures anciennes de Lapeyrouse Mornay,

- la fête du jeu avec la ludothèque et la mairie de Viriville le 25 mai 2019,
- le repas dansant et en plein air "jambon à la broche" le 12 juillet 2019,
- la traditionnelle fête de Jeanne Sappey du 17 au 21 août 2019,
- un grand apéritif à la salle du pont neuf en remerciements à nos sponsors le 27 septembre 2019,
- la soirée d'Halloween avec l'association du Sou des écoles le 31 octobre 2019
- le marché de Noël et sa dégustation d'huîtres le 7 décembre dernier.

Nous prévoyons déjà pour 2020 :

- le repas du Comité le 1er février.
- notre participation au carnaval de Sion en Suisse les 22 et 23 février prochain,

Le Comité des fêtes et l'engouement qui accompagne nos festivités continueront à grandir grâce à vous tous et nous vous en remercions.



Congrès de la FCF en Guadeloupe

Martine Benassi, présidente du Comité des Fêtes de Viriville, a été élue membre du conseil d'administration national en charge de la jeunesse.





Char confectionné par le Comité

A Corbas le 23 mars

UN PEU D'HISTOIRE





La joyeuse équipe des Alsaciens





Deux chinois à Viriville

e Comité des fêtes actuel doit sa naissance à un concours de circonstances auquel le hasard n'est pas étranger. Ce fut à l'occasion d'un spectacle de rodéo automobile du cascadeur Sunny, pour lequel les conscrits de cette année-là avaient signé un contrat, un peu à la légère ; ils se sentaient dépassés par l'ampleur et les difficultés de cette organisation. Une équipe de bénévoles,

de l'ASV, la commission municipale des Fêtes, et de nombreuses autres personnes, prirent l'affaire en main. Cette manifestation, qui eut lieu le 15 octobre 1972, fut un succès.

Cette équipe de bénévoles, déjà engagée lors de la fête de Jeanne Sappey, projeta aussitôt une autre réjouissance dans la commune : une "soirée alsacienne" avec orchestre typique, costumes, choucroute et bière. Ce qui fut fait dans une salle pleine à craquer, dans une ambiance phénoménale avec un bénéfice en rapport. Il fut décidé que cet argent serait destiné à un repas offert aux personnes âgées de Viriville, pour les fêtes de fin d'année, et à l'achat de matériel.

Tentés encore par Sunny, nos bénévoles montèrent un autre spectacle de cascades automobiles, agrémenté d'une démonstration de parachutisme, le 15 juillet 1973, avec la participation de l'animateur de télévision: Guy Lux. Le 2 décembre 1973, un premier repas servi aux "Têtes Blanches".

Avec toutes ces manifestations, la création d'une association devient obligatoire. Le Comité des fêtes se constitue au cours de l'année, avec en tête Louis Petit président, les statuts sont publiés au Journal Officiel du 19 janvier 1974.

(extrait du livre "Viriville entre Bievre et Chambaran" de M.L Eymond-Brochier)



ENGINS DE **DÉPLACEMENT PERSONNEL**

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards : un usage désormais encadré



rottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... Avec la publication d'un décret au Journal officiel du 25 octobre 2019, l'usage des engins de déplacement personnel (EDP) motorisés est désormais encadré. Selon la nouvelle réglementation qui est d'application immédiate, les conducteurs d'EDP motorisés doivent :

- ètre âgés d'au moins 12 ans ;
- ne pas transporter un autre passager;
- ne pas circuler sur le trottoir (sauf si les maires l'autorisent);
- ne pas dépasser la vitesse maximale autorisée de 25 km/h.

En agglomération, ils doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a (à défaut, ils peuvent circuler sur les routes où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h mais aussi sur les aires piétonnes à condition de circuler à une allure modérée et de ne pas gêner les piétons). De nuit (ou de jour par visibilité insuffisante), et même en agglomération, il faut désormais porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant (gilet, brassard...). Quant au stationnement sur un trottoir, il n'est possible que si les EDP ne gênent pas la circulation des

À savoir: à partir du 1er juillet 2020, les EDP devront également être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, de frein et d'un avertisseur sonore.

ÉCOLES: STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant aux "heures de pointe" de la vie scolaire crée l'effervescence aux abords des écoles :

- stationnement devant l'école pour faire descendre ou monter les enfants
- stationnement sur les trottoirs
- ▶ arrêt de véhicule devant la passerelle (parking du Pont Neuf)
- traversée en dehors des passages piétons (enfants et/ou parents)
- vitesse excessive à l'approche du groupe scolaire...

Nombre de parents se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant, voire illégal, des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent.

Le spectacle récurrent qui nous est donné de voir tous les jours : celui de parents ou d'accompagnateurs trop pressés qui prennent des libertés avec le code de la route ou en oublient les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école au détriment de la sécurité d'autres enfants doit cesser.

Il existe des parkings à proximité qui sécurisent la route et la circulation.

Pour rappel : le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur la chaussée.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CES RÈGLES **POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLÉCTORALES

Les prochaines élections municipales, se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année, en respectant toutefois une date limite d'inscription. Pour ces élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...).

DES SOLUTIONS D'ACCUEIL POUR LES 11-17 ANS

Base Ados et Anim'Ados, proposent des solutions d'accueil pour les jeunes de II à 17 ans ouverture de salles ados les mercredis après-midi ou les vendredis soirs à Viriville Saint-Siméon-de-Bressieux, Meyrieu-Les Etangs Saint-Jean de Bournay et Sardieu. Une fois par semaine, les jeunes peuvent aussi rencontrer les animateurs dans les collèges et les lycées du territoire.

accueils de loisirs pendant les vacances scolaires avec de nombreuses activités. Renseignements: 04 74 20 88 71

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

www.bievre-isere.com.

Le Docteur Artis prend sa retraite à partir du ler janvier 2020. Il continuera à exercer en activité réduite. Prenez vos rendez-vous très à l'avance. Renseignez-vous auprès de son répondeur.

DÉPLOIEMENT DE LA **4G:INTERFÉRENCES** POSSIBLES AVEC LA TNT

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision dans le cas d'une réception par antenne râteau exclusivement (hors box, câble, satellite). Si vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile.

Tél. 09 70 818 818 assistance.recevoirlatnt.fr

LOCATION DE SALLE DE RÉCEPTION

Vous souhaitez louer une salle à l'occasion d'un évènement festif, familial ou professionnel ? Il y a plusieurs salles à Viriville pour réaliser vos projets. À noter, En raison de nombreuses demandes, il est fortement conseillé de prendre contact en amont afin de vérifier leurs disponibilités.





SALLES COMMUNALES

▶ Salle du Pont Neuf

80 route de Thodure Capacité : 160 personnes

Tarif: 350 €.

Autres charges : 60 € de chauffage

(période d'octobre à avril) Mise à disposition de tables, chaises.

Équipement : toilettes accès PMR, cuisine avec évier de collectivité, four de réchauffage, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle (en option)

▶ Salle polyvalente

60 rue de la Gare Capacité : 600 personnes

Tarifs: 200 € pour les Virivillois,

450 € pour les autres

Autres charges : 80 € de chauffage, Équipement : toilettes accès PMR. Louée sans matériel : le Comité des fêtes peut assurer une location de matériel.

Contact : Accueil de la Mairie / 04 74 54 03 15 / accueil@viriville.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION UNE ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE









Katherine Chambel, Nadine Bouchard, Marie-Chantal Deville Camus, Gérald Camus

La campagne de recensement de la population débute jeudi 16 janvier pour environ quatre semaines. Cette enquête est importante ; ses résultats sont utilisés non seulement pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes mais aussi pour ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements (école, maison de retraite...), de programmes de rénovation, de transports à développer...

Votre participation est essentielle, obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Quatre agents recenseurs, préalablement formés, entament leur tournée sur les quatre secteurs de la commune. Nous comptons sur vous pour leur réserver un bon accueil.

PENSEZ AU RECENSEMENT EN LIGNE

L'agent se présentera à votre domicile, il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas vous faire recenser en ligne, l'agent vous remettra un questionnaire, qu'il viendra chercher ensuite.



SALLE ASSOCIATIVE

▶ Salle de l'AEP

43 rue de la Passetière

Capacité: 70 personnes assises,

coin cuisine.

De plain-pied, cette salle de réception s'ouvre sur une cour avec espaces verts, entièrement clôturée.

Tarif : 250 € le week-end ; possibilité de

location de vaisselle 50 €.

Contact: Mme Buys 04 74 58 90 20 Mme Marchal 06 15 12 14 71 aepdeviriville@gmail.com

C'EST NOUVEAU : HOP-BOX.FR

Bienvenue à Amélie Gautron et à sa société Hop-box! Spécialisée dans la nourriture des lapins et cochons d'Inde, elle vend en ligne des colis remplis d'aliments sains adaptés aux besoins biologiques de votre animal. Par ailleurs, pour chacune de vos commandes, des produits seront distribués aux animaux du "Refuge des grandes oreilles"... belle initiative! Amélie recherche des stagiaires pour la gestion des commandes.

Tél.: 06 15 11 76 23

Commandes sur : www.hop-box.fr



SPECTACLE "LES DEUX FRÈRES ET LES LIONS"

Lecture et Culture propose une soirée théâtre vendredi 10 avril 2020 à 20 h à la salle du Pont Neuf



'association Lecture et Culture accueille le spectacle "Les deux frères et les lions" de la MC2 Grenoble, dans le cadre de sa tournée en Isère.

Ce conte est inspiré de la véritable histoire de deux gamins des rues dans l'Angleterre d'aujourd'hui devenus milliardaires, mais qui sont tout-à-coup confrontés à un code de lois ancestrales. Le texte est de Hédi Tillette de Clermont-Tonnerre et la mise en scène de Vincent Deboste et Hédi Tillette de Clermont-Tonnerre.

Entrée : 9 €
Réservations :
N. Maillan, 07 82 77 66 32
Bibliothèque de Viriville,
04 74 54 13 84

FESTIVAL LES ARTS ALLUMÉS 2020

Depuis 2016, Bièvre Isère Communauté organise le festival Les Arts Allumés sur son territoire.

I s'agit d'une programmation culturelle riche et variée de 15 jours, accessible à tous, avec une volonté particulière d'inviter les habitants à être au cœur du projet. Ainsi, chaque habitant peut devenir acteur de l'évènement en s'inscrivant aux nombreuses actions coopératives ou artistiques. Grâce à un premier cycle de quatre ans d'itinérance, le festival a couvert la totalité du territoire et proposé des actions culturelles aux 50 communes qui le composent. Cette proximité avec les habitants est une volonté forte des élus de Bièvre Isère Communauté, qui

permet au festival de s'enrichir chaque année, grâce aux rencontres avec les spectateurs et les acteurs locaux.

13 COMMUNES D'ACCUEIL

Du 8 au 25 avril 2020, ce sera au tour des communes de Beaufort, Bressieux, Chatenay, Lentiol, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, Saint-Clair sur Galaure, Saint-Siméon de Bressieux, Saint-Pierre de Bressieux, Thodure et Viriville d'accueillir le festival.

Renseignements: culture@bievre-isere.com

ATELIERS PARTICIPATIFS

Bièvre Isère Communauté invite les habitants à dévoiler leur créativité à travers des ateliers menés par des professionnels. Ces ateliers commenceront fin janvier et seront présentés lors de réunions d'information :

- La Forteresse : 8 janvier à 19h (salle des fêtes)
- Thodure: 13 janvier à 19h (mairie)
- Roybon: 15 janvier à 19h (mairie)
- Saint-Siméon de Bressieux : 20 janvier à 19h (mairie)
- Villeneuve de Marc : 22 janvier à 19h (mairie)
- Porte des Bonnevaux : 23 janvier à 19h (mairie de Semons)

CHALLENGE ÉQUITATION

Les cavaliers du haras du Brin d'Amour "Les Westerns" (Nathan Gras, Eva et Cléa Nouvellot) sont champions du Challenge Isère TREC (techniques de randonnée équestre de compétition) en catégorie Poney. La remise des prix a eu lieu au salon Equita'Lyon, au stand du Comité départemental du tourisme équestre. Félicitations à eux pour cette première place au niveau départemental et interdépartemental!



LES CONSCRITS 2020

La nouvelle équipe des conscrits de Viriville sera à pied d'œuvre dès le II janvier pour leur vente de boudins sur la place des Buttes. Retrouvez l'ensemble de leurs manifestations dans l'agenda au dos.



De haut en bas et de gauche à droite : Grégori Benassi, Aurélien Cuzin, Kyrian Ravel, Alban Verzier, Chloé Girard, Océane Navarro, Laura Ageron, Emma Scramoncin, Cassy Ageron, Coraline Jacquemet, Zoé Scramoncin, Quentin Perrin, Hugo Bourdat, Mattéo Chapelin, Florent Kerambrun, Benjamin Jeallifier-Talma

MAISON FERAY



Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre apprenti Louis Romet et son binôme Nicolas ont obtenu le 2e prix au Concours de Vitrines de Charolles ce I^{er} décembre.

Avec 26 établissements participants cette année dont trois Suisses, le concours de Charolles s'impose comme l'un des plus grands concours d'apprentis bouchers de France.

La présence du Meilleur Ouvrier de France 2015, Romain Leboeuf, est la preuve que ce concours est de haut niveau et qu'il représente un très bon challenge pour les jeunes en formation et permet de mettre en exergue leurs talents et savoir-faire.

Aussi, Frédéric Feray a obtenu un Grand Prix d'Honneur pour sa saucisse "Jeanne" : saucisse à l'ancienne en l'honneur de notre "Jeanne Sappey". Il s'agit du 10e Championnat d'Europe de la Meilleure Saucisse Créative qui a eu lieu à Alençon le 6 octobre 2019.

FORMAFOOT BIÈVRE-VALLOIRE



L'équipe U15 coachée par Bertrand Thibaud et Benjamin Spotto

Le club remercie la municipalité pour ses investissements afin de remettre aux normes les installations. En effet, après plus d'un an de réfection (nouvelle pelouse, changement des mains courantes et des cabanes des coachs) le terrain de Viriville a vu réapparaître ses footballeurs (jeunes et moins jeunes, filles et garçons). Les dirigeants et les coachs s'investissent fortement tout au long de l'année pour que tous les joueurs s'épanouissent en pratiquant leur sport favori.

Après l'arbre de Noël du 14 décembre, prochain rendez-vous le dimanche 19 janvier pour le grand loto du foot, à 14h salle polyvalente. Et bien sûr de nombreux matchs tous les week-ends

CLUB DE LA JOIE DE VIVRE

Reprise des cours d'informatique le 7 janvier 2020 à 13h30 avec un nouveau formateur.

Contact : Danielle Charnier, 04 74 54 04 01 / 06 88 08 10 48

YOGA BHAVANA

Suite au succès des cours de Yoga proposés par l'association Bhavana, nous avons décidé de créer un deuxième créneau le lundi soir de 18h30 à 19h45 ainsi que le jeudi soir aux mêmes horaires. Nous aurons également le plaisir de proposer les ateliers suivants en 2020 pour approfondir la connaissance de la philosophie du yoga:

Samedi Ier février: "Qu'est-ce que le yoga au regard de la tradition indienne?"

Samedi 4 avril : "Comprendre les causes de souffrances et comment les surmonter".

Les ateliers se dérouleront à la salle polyvalente, le étage, de 9h30 à 12h30 suivis d'un repas tiré du sac.

Pré-inscription au 06 63 00 81 70 accueil.bhavana@gmail.com / @asso.bhavana

AIDES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS

Afin de bénéficier d'une subvention de la commune, les associations doivent transmettre avant le 1er février 2020 leur dossier Cerfa 12156 (disponible sur www.service-public.fr ou à retirer en mairie).

Toute demande de subvention incomplète (cf. notice 51781) ou reçue hors-délai ne pourra être examinée. Les associations qui reçoivent une aide publique doivent systématiquement justifier de la bonne utilisation des fonds (compte rendu financier de subvention Cerfa 15059).

AGENDA

Vendredi 10

Vœux de la municipalité à 18h30, salle du Pont Neuf.

Samedi II

Vente de boudins par les Conscrits, place des Buttes.

Mercredi 15



Activité cérébrale et atelier mémoire à 10h, salle des mariages. Organisé par la mairie, le club la Joie de Vivre et la Carsat. Gratuit. "Comprendre le fonctionnement de sa mémoire et l'origine de ses oublis pour agir au quotidien. Prendre conscience des facteurs perturbants et stimulants dans l'objectif d'optimiser l'efficacité de sa mémoire. Reprendre confiance en ses capacités cognitives, physiques et mentales".

Du 16 janvier au 15 février

Recensement de la population.

Dimanche 19

Loto Formafoot à partir de 13h, salle polyvalente.

Samedi 25

Matinée boudin fricassée par la Joie



de Vivre avec apéritif musical donné par "Les Tire-bouchons, ensemble cœur d'hommes", salle polyvalente de 10h à 13h.

février

Samedi I ER

Yoga, ateliers Bhavana "Qu'est-ce que le yoga au regard de la tradition indienne ?" Salle polyvalente 1er étage à 9h30. Sur pré-inscription accueil. bhavana@gmail.com / 06 63 00 81 70

leudi 13

Assemblée Générale du club la Joie de Vivre, salle du Pont Neuf.

Samedi 15

Vente de diots et caillettes par les Conscrits place des Buttes.

mars

Samedi 14



Concours de coinche de la Joie de Vivre salle du Pont Neuf à 13h30. Au bénéfice d'Anim'Viriville, 16€ la doublette, toutes les doublettes sont primées. En 3 parties de 15 donnes. Bugnes, pâtisseries, buvette.

Vendredi 20

Collecte Don du Sang de 16h à 21h salle du Pont Neuf.

Samedi 28

Soirée coinche des Conscrits, salle du Pont Neuf.

Carnaval du Sou des écoles.

avril

Samedi 4

Yoga, ateliers Bhavana "Comprendre les causes de souffrances et comment les surmonter", salle polyvalente 1er étage à 9h30. Sur pré-inscription accueil.bhavana@gmail.com 06 63 00 81 70.

Vendredi 10

Théâtre MC2 par Lecture et Culture à 20h salle du Pont Neuf "Les deux frères et les lions". Entrée : 9 €. Réservations: 07 82 77 66 32 Bibliothèque: 04 74 54 13 84.

Dimanche 19

Randonnée pédestre Yakhia, 3 parcours, 10, 14 et 4 km pour les enfants.

Samedi 25

Festival Les Arts Allumés.

Selon autorisation

de publication des familles

MARIAGE

Calard Angelina et Carte Dimitri, le 26 octobre

NAISSANCES

Jade Altavelle-Goubet, le 22 octobre Noémie Boissin, le 30 novembre

PRATIOUF

Lundi 8h30-13h et 16h-18h, mardi et jeudi 8h30-13h, vendredi 8h30-13h et 14h-16h

04 74 54 03 15 Téléphone : Internet: www.viriville.fr

Courriel: mairie@viriville.fr

Permanence du Maire le mardi matin sur RDV

Bibliothèque: 04 74 54 13 84 Ludothèque: 04 74 54 15 23

AUTRES PERMANENCES & SERVICES

Bièvre Isère Communauté : 04 76 93 51 46 Ordures ménagères : 04 74 20 86 73 04 74 20 86 73 Service des Eaux (h. bur.): 04 74 20 86 78 urgence week-end/nuit: Orange communication : 3900

Orange dommages aux réseaux :

https://dommages-reseaux.orange.fr Enedis dépannage électrique 09 72 67 50 38 Trésorerie (St Etienne St Geoirs) 04 76 65 40 01 04 74 20 18 66 Mission Locale:

permanence à l'espace Dalban jeudi 8h30-12h30 et mardi 10h30-16h30

04 74 20 31 57 Maison des services publics :

La Côte Saint André

- CARSAT: sur RDV au 3960

- CPAM: sur RDV chaque jeudi au 3646

- Conciliateur de justice sur RDV: 04 74 20 31 57

- Pôle Emploi: 3949

sans RDV du lundi au vendredi 8h30-12h30, sur RDV les après-midis de 12h30 à 16h15

Assistance Juridique 04 76 93 51 46

Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Architecte Conseil sur RDV: 04 74 20 98 30 Assistante sociale : 04 76 91 91 00 54 route de Brézins, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs Stérilisation de chat : 04 76 91 50 33 (30 millions d'amis, Mme Marchand) ou 06 71 84 87 50

SERVICES D'URGENCE

Police 17 - Pompiers 18 Samu 15 (Samu social 115) Appel d'urgence européen 112 SOS Médecins 3624 Violence conjugale 3919 Pharmacie de Garde 3915

NUISANCES.

- L'utilisation des engins de bricolage et de jardinage est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- · Le brûlage de tout déchet est interdit! Déchèterie de Viriville :

lundi - mercredi : 9h-12h mardi - samedi : 14h-17h 9h-12h et 14h-17h vendredi:

www.viriville.fr

